



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE DROIT**

Le 18 février 2025/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL PARTICIPATIF  
DU 4 DÉCEMBRE 2024**

---

**Présidence** : M. Lakouaît (présidente)

**Membres du bureau présents** : T. Cesari (vice-présidente), F. Burgener, C. Peiry Krähenbühl et B. Sträuli.

**Membres présents**: F. Castagnolo, M.-L. Papaux van Delden, D. Forster, S. Taboada Barreiro, K. Lempen, F. Liégeois, J. Arber, M. Baqué, A. Rasic, T. Brander, V. Rüegger.

**Assistent à la séance avec voix consultative**: L. Thévenoz, doyen, B. Bertossa, conseillère académique, C. Gidari Wassmer, conseillère académique, M. D. A. Gfeller, administrateur.

**Membres excusés**: C. Kaddous, G. P. Romano, Y. Osta.

**Invité-es**: J. de Werra, Y. Benhamou, A. Alberini, R. Bahar.

**Procès-verbal** : N. Spytek-Sutter

---

Communications de la présidente

La présidente ouvre la séance et annonce que le doyen souhaite ajouter un point concernant les examens sur ordinateur BYOD pour lesquels il a reçu une pétition des étudiant-es. Aucune objection n'étant formulée, le point est ajouté en fin d'ordre du jour.

1. Adoption du relevé de décisions du 2 octobre 2024

***Le relevé de décisions du 2 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité (16 voix).***

2. Avant-projet de certificat de droit du numérique (CER-DN)

Le prof. J. de Werra présente le point. Il s'agit d'un projet de création d'un Certificat de droit du numérique qui s'inspirerait de l'exemple du Certificat de droit transnational (CDT).

Le CER-DN serait ouvert dans un premier temps aux étudiant-es de la Faculté ayant suivi deux enseignements obligatoires, soit le cours Droit et numérique et un atelier Droit et numérique (limité à 20 – 25 étudiant-es).

Le Centre de droit du numérique assurera la gestion administrative du CER-DN; concernant le financement, il reste à trouver.

Le professeur J. de Werra ajoute qu'il présente cet avant-projet au conseil participatif afin de prendre la température et de voir s'il est opportun de le poursuivre.

3. Communications du doyen

Lors des cérémonies de remise des diplômes du 16 novembre 2024 au Théâtre du Léman, 223 Bachelors, 277 Masters, 127 Certificats de droit transnational et 17 doctorats ont été décernés.

Insertion professionnelle et accès au 1<sup>er</sup> emploi : le 16 décembre 2024, une table ronde est organisée avec comme sujet « Stage ou pas stage ? » dont le but est de discuter de la question de l'obligation ou pas de passer par le stage pour accéder à d'autres professions juridiques avec toutes les difficultés que cela implique. Il est envisagé d'autres actions afin d'explorer les possibilités de professions dans le domaine juridique en passant par d'autres voies que la voie la plus courue du brevet d'avocat.

4. CAS Digital Finance Law

- a) Modification de la composition du Comité directeur (information)
- b) Modification du Plan d'études
- c) Modification du Règlement d'études
- d) Ajout de la micro-certification pour le Module 6 du CAS

Sur la base des document annexés, les prof. A. Alberini et F. Liégeois présentent le point.

Le prof. L. Thévenoz, doyen quitte la présidence du comité directeur ainsi que du comité ; le prof. F. Liégeois devient co-directeur avec le prof. A. Alberini.

***Le Conseil participatif approuve la modification du Plan d'études, la modification du Règlement d'études, ainsi que l'ajout de la micro-certification pour le module 6 du CAS (12 voix favorables, 0 non et 4 abstentions).***

5. Suppression du CAS Financial Regulation

Le prof. R. Bahar présente brièvement le point.

Il a été décidé d'arrêter le CAS Financial Regulation faute d'un public suffisant.

***Le Conseil participatif approuve la suppression du CAS, (13 voix favorables, 0 non, et 3 abstentions).***

6. Examens BYOD (Bring Your Own Device)

Le doyen informe avoir reçu en date du 26 novembre 2024 une pétition des étudiant-es s'opposant aux examens sur ordinateur, ceci pour diverses raisons.

Les arguments invoqués sont : l'inégalité d'accès et d'adaptation (toutes et tous les étudiant-es n'ont pas la même compétence informatique), toutes et tous n'ont pas d'équipement de qualité ou suffisamment récent (risques de problèmes techniques imprévus). Ceci génère un stress accru pour les étudiant-es et peut impacter la qualité de leur prestation.

Le prof. R. Bahar répond à ces préoccupations légitimes en précisant qu'un pilote a déjà été réalisé et que seuls quelques examens sont, pour le moment concernés : il y aura 7 enseignements concernés en janvier et davantage en mai-juin.

Par ailleurs, l'Université a mis en place un inventaire des besoins, des ordinateurs seront mis à disposition. Il existe également un service d'aide financière à l'Université ; il a toutefois été constaté que seule une demande dans ce sens a été reçue. Des tests d'examen en blanc sont planifiés et organisés, ce qui devrait permettre aux étudiant-es de mieux gérer leur éventuel stress et de tester la fiabilité de leur ordinateur. Des assistant-es seront présent-es pendant les examens pour aider en cas de problème technique ainsi que le Service assessment en back up.

Les questions de M. Baqué et du prof. R. Bahar ont soulevé des préoccupations sur l'accès aux notes de cours et aux ressources numériques. Des étudiants souhaiteraient la mise à disposition des énoncés d'examen sur papier.

Le prof. R. Bahar mentionne qu'il y aura suffisamment d'ordinateurs disponibles pour tous-tes les étudiant-es concerné-es lors de la session d'examen de janvier et que des solutions seront mises en place en cas de panne majeure. Des inquiétudes sur la sécurité de l'accès à Internet ont également été manifestées.

Les étudiant-es qui ont signé la pétition s'attendent à une réponse par écrit. C. Gidari-Wassmer suggère que la réponse soit donnée sur Moodle.

7. Divers et communications

M. Baqué indique au conseil participatif que les représentant-e-s des CER ont organisé une séance d'information à l'attention de leurs collègues. Le mode d'élection au sein du Conseil participatif et les critères de choix pour les places dans les différentes commissions ont été présenté et ont donné lieu à des échanges très intéressants.

La séance est levée à 16h00.